



Projet 40

Concertation préalable du 2 novembre au 17 décembre 2021

Réunion publique d'ouverture de la concertation

Lundi 8 novembre, de 18h30 à 20h50

Siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil - Salle des Mécènes

Compte-rendu



Intervenants

- **Nicolas Truelle**, Directeur Général – Apprentis d'Auteuil
- **Francis Szpiner**, Maire du 16^e arrondissement
- **Emmanuel Grégoire**, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.
- **Dominique Versini**, Adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance
- **Frédéric Etienne**, Directeur Régional Adjoint d'Île-de-France – Apprentis d'Auteuil
- **Sophie Fagart**, Directrice du Projet 40 – Apprentis d'Auteuil
- **Frédéric Chartier & Cyrille Le Bihan**, Architectes du projet

Animation

- **Marianne Riboullet**, Agence Sennse

Garantes

- **Marie-Claire Eustache**, Architecte urbaniste programmatrice, co garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- **Barbara Serrano**, consultante et Maîtresse de conférence associée à l'Université Paris-Saclay, co garante désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP)

Durée de la réunion : 2h20

Lieu : salle des Mécènes, au siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil

Déroulé

1. **Les besoins de la fondation pour dessiner son avenir**
2. **La programmation du Projet 40**
3. **Le projet d'aménagement proposé**
4. **Temps d'échanges**



INTRODUCTION

Marianne Riboullet accueille les participants et rappelle le cadre de la concertation préalable autour du Projet 40 qui se tiendra du 2 novembre au 17 décembre 2021. Cette concertation réglementaire, voulue par la Fondation Apprentis d'Auteuil, lui permettra de nourrir son projet avec les contributions de l'ensemble de ceux qui souhaitent y être associés. Elle rappelle également l'importance du respect des règles d'écoute, de dialogue et de courtoisie tout au long de cette concertation et durant la réunion publique qui s'ouvre.

Elle présente ensuite les intervenants présents à la tribune :

- **Nicolas Truelle**, Directeur Général – Apprentis d'Auteuil
- **Francis Szpiner**, Maire du 16^e arrondissement
- **Emmanuel Grégoire**, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.
- **Dominique Versini**, Adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance
- **Frédéric Etienne**, Directeur Régional Adjoint Ile de France – Apprentis d'Auteuil
- **Sophie Fagart**, Directrice du Projet 40 – Apprentis d'Auteuil
- **Frédéric Chartier & Cyrille Le Bihan**, Architectes du projet
- **Barbara Serrano & Marie-Claire Eustache**, Garantés de la concertation désignées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Elle annonce enfin l'ordre du jour de la soirée qui permettra d'évoquer successivement :

1. Les besoins de la fondation pour dessiner son avenir
2. La programmation du Projet 40
3. Le projet d'aménagement proposé

Dans un second temps, un temps d'échanges sera ouvert afin de permettre aux participants de poser leurs questions et faire part de leurs remarques autour du projet.

Nicolas Truelle ouvre la rencontre en accueillant les participants et en rappelant l'importance de cette réunion publique qui lance la concertation autour du Projet 40. Il remercie l'ensemble des participants et intervenants d'être présents ce soir, soulignant la diversité des personnes présentes et rassemblées autour du projet. Il rappelle que c'est à partir du site du 40 que la fondation s'est développée depuis sa création en 1866. Fidèle à la vocation qui l'anime depuis ses débuts, la fondation permet aujourd'hui à 30 000 jeunes et 6 000 familles d'être accompagnés et suivis partout en France. Et c'est dans un souci constant d'écoute des jeunes et des familles que la fondation s'est développée. C'est dans ce même état d'esprit d'écoute des jeunes et des familles, d'écoute des collaborateurs, mais aussi d'écoute des voisins et de l'ensemble des parties-prenantes du projet que la fondation a souhaité le lancement de la concertation. Il incite donc l'ensemble des personnes présentes à y participer afin d'enrichir le contenu des débats autour du projet.



Francis Szpiner, Maire du 16^e arrondissement, exprime la fierté de la mairie d'accueillir la fondation dans l'arrondissement depuis 156 ans et son attachement à ce qu'elle reste sur le site. Il souligne la qualité de l'accompagnement de la fondation auprès des jeunes et aux familles et la nécessité du projet dans la poursuite de ces actions.

Il répond ensuite à deux interrogations qui se sont d'ores et déjà manifestées autour du projet. Premièrement, il souligne que l'offre scolaire de l'arrondissement paraît aujourd'hui tout à fait dimensionnée au nombre d'enfants susceptibles d'arriver avec les nouveaux habitants du site. Par ailleurs, il souligne la grande attention portée par la mairie à la question de la sécurité du square Desroches-Noblecourt.

Il remercie enfin la fondation de la démarche de dialogue et de transparence qu'elle mène à travers cette concertation et assure que la mairie apportera donc toute son aide à la fondation dans le cadre de ce nouveau projet.

Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, prend ensuite la parole. Il insiste sur le rôle d'utilité publique que joue la fondation qui justifie à lui seul le respect qui doit lui être accordé. Il souligne qu'il est rare qu'un projet privé rencontre une dimension d'intérêt général.

Il salue également l'esprit de transparence qui anime la fondation depuis les débuts du projet. Il rappelle qu'un dialogue constructif entre la fondation et la Ville de Paris a permis de nourrir utilement le projet et d'y intégrer, grâce notamment au travail des architectes, un certain nombre d'éléments importants pour la ville.

Il souligne 4 dimensions fondamentales du projet :

- La programmation socio-économique et socio-éducative, qui traduit un souci d'intégration dans le quartier et un réel intérêt pour la Ville de Paris et pour les activités de la fondation ;
- La prise en compte de l'intérêt environnemental, qui conduit la fondation, grâce à un projet ambitieux, à corriger les défauts urbains (imperméabilisation par ex) de cette grande parcelle de terrain dont elle dispose au 40 rue Lafontaine ;
- Le souci de l'intérêt patrimonial, la fondation veillant à protéger son bâti en préservant 85% des bâtiments actuels pourtant non classés, en plus d'autres extensions prévues dans le cadre du projet ;
- Enfin, la contribution à la vie du quartier, par l'apport de logements et d'emplois. La Ville s'est déjà montrée et se montrera très exigeante quant à l'insertion urbaine et à la qualité architecturale des bâtiments construits, le projet en discussion s'inscrit ainsi pleinement dans le Pacte pour la construction parisienne.

Il conclue en soulignant l'utilité du projet pour la Fondation, pour Paris, pour le 16^e arrondissement et le quartier. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et souligne la volonté d'écoute et de dialogue de la Ville de Paris autour de ce projet.

Marie-Claire Eustache, co garante de la concertation, avec Barbara Serrano, nommées par la Commission nationale du débat public (CNDP), rappelle leur rôle lors de la concertation préalable. Elles



sont porteuses des valeurs de neutralité, d'indépendance, de réserve et d'égalité de traitement et ne se prononcent pas sur le fond du projet, ni ne rendent d'avis sur ce dernier, mais veillent à la clarté, à l'intelligibilité et à la transparence des informations fournies, au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité pour le public de formuler des questions et de présenter des observations et propositions. Elles garantissent le contenu et la qualité des outils d'information et de communication et les modalités de participation permettant un débat argumenté associant toutes les parties prenantes.

Elles précisent qu'elles publieront un bilan de la concertation un mois après sa clôture, présentant son déroulement, ses modalités, une synthèse des échanges (questions qui se sont posées et les réponses apportées par la fondation). Des recommandations seront ensuite formulées concernant les modalités d'information et de communication vis-à-vis du public. Ce bilan est publié sur le site de la CNDP et celui de la concertation.

Dans les deux mois suivant la publication de ce bilan, la fondation tirera les enseignements de cette concertation préalable, indiquant comment elle prend en compte les observations et propositions du public et les mesures adoptées pour y répondre et faire évoluer le projet. Ces deux documents seront joints aux autorisations administratives à venir.

Marie-Claire Eustache rappelle que le dossier de concertation du projet est disponible sur le40.org et consultable au siège de la fondation (accueil) et à la mairie du 16^e arrondissement (bureau des affaires générales). Elle souligne également la possibilité de contribuer à la concertation sur le registre en ligne accessible sur le40.org ou le registre papier mis à disposition au siège de la fondation ou à la mairie du 16^e arrondissement. Elle rappelle enfin les prochains rendez-vous de la concertation organisés pour permettre à tous de participer.



LES BESOINS DE LA FONDATION POUR DESSINER SON AVENIR

Nicolas Truelle rappelle les origines du projet, dont le cadre général a été défini en mars 2015 par le Conseil d'Administration de la fondation. Compte tenu des missions de la fondation et de l'augmentation des besoins de ses bénéficiaires, une réflexion a été menée pour adapter le site du 40 de façon à faire plus, mieux, voire autrement

Le Projet 40 présenté répond donc à 3 objectifs fondamentaux :

- Accueillir plus de jeunes dans de meilleures conditions
- Inscrire le site dans son histoire et dans la ville
- Assurer des revenus pérennes pour la fondation

Il souligne que le projet est développé dans une approche d'écologie intégrale permettant de donner une cohérence à l'ensemble du projet.

Dominique Versini, Adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, rappelle le rôle de la Ville de Paris dans la protection de l'enfance. Elle souligne le rôle essentiel de la fondation dans le cadre de son partenariat avec la Ville. Rappelant la grande qualité de l'accompagnement fourni par la fondation, elle souligne également que la prise en charge proposée par Apprentis d'Auteuil est conçue de manière globale, permettant notamment d'aller jusqu'à l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés et d'accompagner les familles pour qu'elles retrouvent leur place auprès de leurs enfants. Cela permet ainsi que chaque jeune suivi par la fondation soit en capacité de se construire d'un point de vue personnel, familial ou professionnel. Elle conclut que, selon elle, le projet présenté représente une bonne synthèse des valeurs portées par la fondation et par son Président Jean-Marc Sauvé. Dans ce cadre, la concertation permet de créer un climat de confiance et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes pour favoriser le succès du projet et son intégration dans le quartier.



LA PROGRAMMATION DU PROJET 40

Frédéric Etienne, Directeur Régional Adjoint Ile de France de la Fondation Apprentis d'Auteuil, précise les activités exercées aujourd'hui sur le site et rappelle l'objectif principal du projet d'accueillir mieux et davantage de jeunes sur le site du 40. À ce titre, il souligne que, dans leur configuration actuelle, les locaux ne sont plus adaptés aux besoins des jeunes. Face à l'augmentation du nombre de décrocheurs scolaires et de jeunes sans insertion, et à la fragilisation de la situation de certaines familles, le projet entend apporter des réponses nouvelles tout en restant fidèle à l'esprit de la fondation et aux liens construits avec les autres acteurs de l'enseignement et de la protection de l'enfance. Il revient également sur les raisons pour lesquelles le Projet 40 est à Paris : il répond aux besoins de Paris et du 16^e arrondissement, Paris offre de nombreuses opportunités d'emplois pour les jeunes, notamment dans la restauration, le site est facilement accessible.

Il évoque les principaux dispositifs nouveaux créés par le projet et notamment :

- Lieu de proximité d'accompagnement pour les familles et de soutien à la parentalité ;
- Collège expérimental pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- Centre ressources « recherche-action » de formation, d'échange de pratiques et de connaissances à destination des professionnels ;
- Maison de l'engagement des jeunes ;
- Dispositifs ouverts au quartier (conciergerie solidaire, café solidaire...).

Au total, il souligne que le projet permettra d'accueillir potentiellement jusqu'à 900 jeunes sur le site et de développer des dispositifs à taille humaine et à accompagnement personnalisé.

Sophie Fagart, Directrice du Projet 40 – Apprentis d'Auteuil, revient sur la programmation dite « externe » du Projet 40. Elle précise que la programmation se compose principalement des éléments suivants :

- Logements, pour 16 000 m² environ ;
- Surfaces de bureaux et de co-working, pour un peu plus de 2 000 m² ;
- Équipements ouverts sur le quartier, pour 1 300 m² environ.

Concernant les logements, elle précise qu'ils se déclinent pour un 1/3 en résidence service senior, pour un 1/3 en résidence co-living et pour 1/3 de logements sociaux.

Le logement social se décompose tel que suit :

- Une pension de famille ouverte à environ 20 personnes et pouvant être développée en partenariat possible avec Habitat & Humanisme ;
- Des appartements étudiants et familiaux pour 30% des surfaces conformément au PLU. 20% d'entre eux pourraient faire l'objet de convention avec des ministères (Défense, Intérieur, Santé...).



Cette programmation répond à 3 objectifs :

- contribuer à répondre à certains besoins du quartier
- créer des opportunités de rencontres, de lien social et d'engagement, notamment au travers d'espaces communs,
- générer des revenus pour financer le projet et pour contribuer à la pérennité de la fondation.



LE PROJET D'AMENAGEMENT

Après que Sophie Fagart a rappelé que le projet était à sa phase esquisse avec une simple représentation des volumes, sans travail des façades, **Frédéric Chartier & Cyrille Le Bihan**, architectes du projet, présentent le contenu du projet architectural et urbain.

Cyrille Le Bihan rappelle la volonté d'intégrer au mieux ce projet d'avenir pour la fondation dans le quartier. Il rappelle les caractéristiques du site (topographie, histoire...), qui ont guidé le choix de sacrifier la partie sud et de repenser la zone nord de la parcelle. Pour redonner de la cohérence à la parcelle, la conception en cœur d'îlot végétalisé, caractéristique du 16^e, a été une source d'inspiration.

Frédéric Chartier présente les principes de conservation du bâti (85% de réhabilitation), de création d'un poumon vert et de désimpermabilisation des sols, de création d'une voie piétonne au sein du projet. Il présente les différences entre les scénarios 1 et 2. Enfin, il explique le travail de couture urbaine (aucun nouveau bâtiment ne dépasse les constructions existantes, création de percées).

Sophie Fagart rappelle le budget du projet (140 M€ Tdc) et que le temps long du projet permettra de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes tout au long de l'élaboration du projet.



TEMPS D'ÉCHANGES

- **Nouvelles surfaces construites et densité du projet**

Un participant interroge sur la réduction des espaces libres et la densification du projet qui lui semble en contradiction avec les objectifs du Plan Local d'Urbanisme. Il propose de créer un espace vert qui s'articulerait avec le jardin existant.

Une participante, membre de l'association Mozart-Ribera, interroge sur les surfaces proposées au sein du projet et notamment sur la raison d'être des 2 000 m² de surface de bureaux inclus dans la programmation. Elle souligne que le projet envisage un doublement des surfaces construites actuelles et que les projections présentées prévoient jusqu'à 550 nouvelles personnes présentes sur le site. Elle s'inquiète des effets importants sur la circulation.

Un participant interroge la fondation sur l'adéquation du projet avec les valeurs de proximité, de bien-être et d'humanisme qu'elle entend faire vivre. Selon lui, le projet est trop fortement urbanisé et entraînera une perte de bien-être, au détriment des riverains et des utilisateurs du site.

Un participant remercie la fondation du dialogue et de la transparence qu'elle permet par cette concertation. Il souligne cependant que l'évolution entre le scénario 1 et le scénario 2 entraîne une dégradation importante de l'accès à la lumière et espère que la suite des discussions renversera cette tendance.

Une participante déclare que bien que le projet soit légitime et doive être poursuivi, la programmation présentée est, selon elle, disproportionnée. Elle souligne que l'ampleur du projet aura des effets importants sur l'ensoleillement et sur l'intégration architecturale globale des futurs immeubles dans le quartier.

Un participant souligne le manque d'ouverture du projet au quartier, en particulier compte-tenu de l'implantation des bâtiments en bordure du square Desroches-Noblecourt. Si l'ensemble des habitants sont attachés à la présence de la fondation dans le quartier, le projet doit, selon lui, être repensé en prenant mieux en compte son intégration dans le quartier.

Un participant, membre de l'association Mozart-Ribera, fait part du point de vue de l'association sur le projet. Il souligne notamment l'importance d'une bonne intégration des bâtiments, notamment le long du square Desroches-Noblecourt, où des effets importants sur l'ensoleillement sont à prévoir.

Plus globalement il ajoute que, selon lui, les nouvelles surfaces prévues dans la programmation se traduisent par un nombre important de nouveaux bâtiments sur le site et un éparpillement de ces nouvelles constructions. Il affirme également que ces surfaces ne sont pas dimensionnées sur le site, lequel ne peut accueillir qu'une surface maximale de 25 000 m² construits. En conséquence, il demande que le programme soit repensé, notamment avec une plus forte concentration des bâtiments construits

Sophie Fagart revient sur le contenu de la programmation, présentant les raisons de son dimensionnement tel que prévu dans le Projet 40. Elle rappelle que la programmation présentée est



équilibrée : 48% des surfaces construites sont conçues pour développer les activités de la fondation et 52% sont pensées pour vivre et travailler au 40.

Concernant les logements, elle rappelle que 340 appartements sont aujourd'hui prévus dans la programmation, répartis selon le principe suivant : 1/3 pour la résidence service-seniors, 1/3 pour la résidence co-living et 1/3 pour les logements sociaux. Les logements sociaux se décomposeraient en 20 studios pour la pension de famille, 40 appartements familiaux et 60 studios/F1 pour les étudiants.

Nicolas Truelle ajoute que le choix de construire des bureaux répond à l'objectif d'accueillir des structures travaillant sur les problématiques de décrochage scolaire ou d'insertion, notamment par la création d'un centre de ressources et de recherche sur le sujet. Il précise que la surface dédiée aux activités de bureaux a également beaucoup diminué depuis le début des discussions autour du projet.

Concernant la hauteur des bâtiments, **Cyrille Le Bihan** répond que les futurs bâtiments seront de la hauteur des immeubles déjà existants autour de la place Rodin. Le dénivelé de la parcelle fait que le travail sur les hauteurs est divisé en plusieurs plateaux, sur lesquels différents gabarits de hauteurs sont définis. Par ailleurs, l'implantation de ces bâtiments par rapport au square et à la parcelle diffère selon les scénarios proposés.

Un participant interroge la fondation sur la réponse apportée par le projet à la question du décrochage scolaire, dont les impacts sur le chômage sont aujourd'hui très importants et doivent être traités pour éviter des situations de frustration et de révolte.

Il souligne par ailleurs que malgré les futures constructions prévues, le coefficient d'occupation des sols du site (1,7) sera inférieur à celui du quartier.

Nicolas Truelle répond en expliquant que le projet permettra d'ouvrir le site à l'accueil des jeunes d'âge « collège » et non uniquement d'âge « lycée ». Cette ouverture permet d'intégrer au plus tôt la question du décrochage scolaire dans le parcours des jeunes. Il rappelle que la programmation prévoit l'accueil d'environ 60 à 70 jeunes au sein du collège expérimental, soit un nombre réaliste et relativement faible permettant un accompagnement efficace. Par ailleurs, le centre-ressources permettra de créer une plateforme d'échanges, de formation et de partage ouverte aux professionnels de l'insertion.

- **Insertion architecturale**

Un participant interroge la fondation sur les réflexions en cours concernant le choix des matériaux utilisés pour les façades et, plus globalement, sur le parti pris lors de l'étude pour l'insertion architecturale des bâtiments au sein du quartier et de l'arrondissement.

Un participant interroge les architectes sur les revêtements prévus pour les sols tout au long de la parcelle.

Frédéric Chartier et Cyrille Le Bihan expliquent que les matériaux utilisés pour les façades ne sont aujourd'hui pas du tout choisis et que les principes définis avec la fondation prévoient une insertion parfaite des bâtiments dans le quartier. Des matériaux caractéristiques des immeubles du quartier seront utilisés, tels que la pierre ou la brique. Ils rappellent également que le système constructif et l'utilisation du béton ne sont pas non plus encore arrêtés.



Sur la question des sols, Frédéric Chartier et Cyrille Le Bihan expliquent que le projet est entièrement organisé autour d'un grand jardin et que les sols sont donc verts avec des parties de pavés enherbés permettant notamment la circulation de personnes à mobilité réduite. Le principe de continuité végétale et minérale est donc posé. Le projet sera travaillé en détail avec un paysagiste.

L'ensemble de ces sujets doivent être discutés dans le cadre de la concertation pour définir un projet qui s'intègre au mieux avec l'existant.

- **Ensoleillement**

Une participante interroge la fondation sur les effets du projet sur l'ensoleillement du Square Desroches-Noblecourt, aujourd'hui très fréquenté, en particulier par des enfants. La hauteur des immeubles pourrait, selon elle, provoquer une forte ombre portée sur le square.

Une **autre participante** questionne les effets du projet sur la crèche, située à côté du square Desroches Noblecourt et qui pourrait être dans l'ombre.

Plus généralement, **certains participants** regrettent que le projet prévoit l'implantation des bâtiments tout autour de la parcelle, pénalisant ainsi, selon eux, l'ensemble des immeubles riverains, ainsi que les futurs habitants du site. Ils insistent sur la nécessité d'avoir un dialogue dédié et détaillé sur cette question, notamment en engageant une analyse des effets sur l'ensoleillement dans l'ensemble des appartements concernés. Par ailleurs, ils interrogent les architectes sur les réflexions en cours sur les façades et les matériaux choisis pour leur revêtement, soulignant notamment l'importance de cette question pour l'ensoleillement.

Concernant l'ensoleillement, **Cyrille Le Bihan** précise que l'ombre projetée sur le site sera une ombre présente à partir du milieu jusqu'à la fin de l'après-midi. Il souligne que les architectes accordent à ce sujet une grande importance et la question est aujourd'hui travaillée en détail afin de garantir l'agrément et l'ensoleillement maximal du square tout au long de la journée. Il ajoute par ailleurs que l'implantation sera faite en optimisant les effets sur l'ensoleillement des immeubles riverains, par exemple en jouant sur la forme des volumes ou sur les matériaux.

Sophie Fagart complète en précisant qu'une première approche de la question permet d'anticiper un impact sur l'ensoleillement principalement en hiver. Elle rappelle toutefois que des études détaillées sur le sujet doivent encore être menées dans le cadre des futures autorisations administratives et que la concertation permettra de continuer à discuter en détail de cette question essentielle.

Elle confirme l'intention de la fondation de fournir les éléments complémentaires demandés sur l'ensoleillement dès leur finalisation, en amont des autorisations administratives à venir.

- **Flux et circulation**

Une participante interroge la fondation pour savoir si, comme il a été rapporté, une liaison est aujourd'hui prévue entre le square et le site du 40.

Sophie Fagart répond qu'aucun accès n'est prévu entre la parcelle de la fondation et le square Desroches-Noblecourt dans le projet.



Un participant s'interroge sur les effets du projet sur la circulation rue Jean de La Fontaine, aujourd'hui déjà très empruntée.

Des participants interrogent la fondation sur les effets du projet sur le stationnement et la circulation dans le quartier, en particulier rue Léon Bonnat où ils craignent une circulation plus importante que sur les autres voies, dont la rue Jean de La Fontaine.

Sophie Fagart répond en précisant que deux accès via les rues Léon Bonnat et Jean de La Fontaine sont aujourd'hui prévus dans le projet. L'accès rue Léon Bonnat est un point essentiel dont la fondation a bien pris note et qui sera traité avec attention. Elle précise que 100 à 150 places de stationnement sont aujourd'hui prévues dans le cadre du projet pour les besoins de la fondation et des futurs habitants, contre 45 aujourd'hui. Un parking en sous-sol serait ouvert et accessible depuis la rue Jean de La Fontaine et la rue Léon Bonnat. Sans préjuger de l'utilisation future qui serait faite des véhicules motorisés, on peut observer une baisse progressive du taux de motorisation dans Paris et dans l'arrondissement qui limiterait donc la circulation globale dans le quartier.

Frédéric Chartier précise que la « circulation douce » à laquelle il est fait référence est une circulation entièrement piétonne, sans voie carrossée, exceptée pour les véhicules de service et les véhicules de pompiers. Dans le cas de déménagements des futurs habitants, les accès pourront se faire via les rues Jean de La Fontaine et Léon Bonnat, mais également via la Villa Mozart. D'autres études en cours de réalisation permettront de mesurer en détail les effets sur la circulation et seront présentées dès leur finalisation.

Cyrille Le Bihan ajoute que les plans inclus dans le dossier de concertation ne sont que des premières intentions qui doivent être affinées par des études complémentaires.

Un participant témoigne de son fort soutien à l'action de la fondation et à sa présence dans le quartier. Il souligne toutefois que ce projet est, selon lui, massif et que son développement nuira à la vie de « village » qui est celle du quartier. Par ailleurs, il interroge le Maire sur les enjeux de circulation et de sécurité automobile et piétonne autour du site, essentiels selon lui.

Francis Szpiner, Maire du 16^e arrondissement, répond que la question de la circulation est traitée directement par la mairie d'arrondissement et que la présence de la police municipale pourra permettre de traiter les éventuelles questions de sécurité.

Sophie Fagart rappelle que les propositions faites dans le cadre du projet font aujourd'hui partie du cadre de la concertation et qu'elles sont donc soumises à discussion.

- **Travaux**

Une participante, collaboratrice de la fondation, interroge sur le maintien des activités sur le site durant les travaux.

Sophie Fagart répond qu'aucune décision n'a encore été prise sur ce sujet et que toutes les possibilités sont à l'étude. Le principe fondamental de continuité d'activité et d'accueil des jeunes a toutefois été posé sur le site ou via une délocalisation temporaire.



Elle rappelle également que la question de la sécurité et des nuisances sur le site a été intégrée par la fondation et que des engagements ont été pris à ce sujet. En particulier, une base-vie sera prévue à l'intérieur du site et une charte chantier à faible nuisance sera appliquée. L'ensemble des dispositifs prévus seront présentés ultérieurement, lorsque le sujet sera à l'ordre du jour.

Un participant souligne la question de l'écoulement des eaux en sous-sol, qui a aujourd'hui des impacts très importants sur les immeubles voisins. Il interroge la fondation sur la prise en compte de cette question dans le projet architectural et notamment durant les travaux.

Sophie Fagart répond que la géologie du site et du quartier a été prise en compte et que les études géotechniques réalisées permettent de traiter cette question en détail. Un bureau d'étude spécifique a été désigné et des études complémentaires sont en cours de réalisation en vue des autorisations administratives.

- **Statut de la Villa Mozart**

Un participant résidant de la Villa Mozart interroge la fondation sur l'évolution des flux autour et au sein du site et notamment son accessibilité par des piétons et des véhicules légers et de déménagement via la Villa Mozart. Compte tenu de la fragilité des sols à cet endroit et de l'étroitesse de la voie, il précise que la circulation à cet endroit est délicate. Il demande donc que l'accès soit strictement réservé aux seuls véhicules de secours. Il conteste également la question de la propriété juridique de la Villa Mozart, aujourd'hui revendiquée par la fondation.

Un participant reprend les propos précédents, en précisant que, de sa lecture, si la nue-propriété de la voie appartient bien à la fondation, l'usufruit appartient aux riverains. Il demande donc un engagement juridique de la fondation sur les droits de circulation futurs ouverts sur la voie.

Sophie Fagart précise que, selon la lecture juridique faite par la fondation, celle-ci est bien propriétaire de la Villa. Elle rappelle qu'un cahier des charges datant de 1892 définit la liberté de circulation pour l'ensemble des propriétaires qui bordent la voie, dont la fondation.

Sophie Fagart souligne que le projet ne remet pas en cause les droits de stationnement acquis ultérieurement et que la barrière de fermeture de la Villa Mozart sera maintenue. La circulation prévue dans le cadre du projet serait une circulation ponctuelle, notamment pour les déménagements des immeubles de logements situés au nord de la parcelle.

Elle conclut en proposant un rendez-vous *ad hoc* sur le sujet pour permettre d'avoir un dialogue dédié à cette question.

- **Cadre de la concertation et scénarios alternatifs**

Francis Szpiner, Maire du 16^e arrondissement, prend la parole en précisant que le projet ne sera pas bouclé à la fin de la concertation. Il rappelle que le souhait de la fondation est de dialoguer, elle n'entend pas présenter à l'issue des 7 semaines de concertation un projet qui serait définitif.

Il ajoute que les discussions ayant eu lieu depuis le début du projet ont permis de le faire évoluer dans le sens d'une plus grande adaptation au quartier. Si le projet présenté est aujourd'hui important, le Maire



insiste sur sa raison d'être au regard des besoins de la fondation et de ceux qu'elle accompagne. Il rappelle également que si le projet ne pouvait se faire sur le site du 40, la fondation serait contrainte de quitter son site historique pour le développer en un autre lieu. Le site serait alors vendu à un promoteur immobilier. À ce titre, il souligne que le projet de la fondation est mené dans le même esprit de service que celui avec lequel elle accompagne ses publics, sans chercher à réaliser une opération immobilière. La concertation et l'ensemble des procédures administratives à venir permettront à la fondation de faire évoluer son projet et de poursuivre le dialogue en toute transparence.

Marie-Claire Eustache, co garante de la concertation, précise que la présentation du scénario 0, qui amènerait la fondation à quitter son site historique, est une obligation réglementaire définie dans le Code de l'environnement. Les réflexions menées par la fondation lui ont en effet permis de préciser les conséquences d'une non-réalisation de son projet et de les présenter en détail durant la concertation, afin que les participants puissent bénéficier d'une information complète sur l'ensemble du projet et ses alternatives.

Sophie Fagart complète en ajoutant que la concertation permettra de recueillir l'ensemble des questions et contributions, de les étudier et d'en dresser un bilan afin d'y répondre dans la mesure du possible avant le dépôt des autorisations administratives.

Prise de parole d'élus et représentants d'élus

Camille Archilla, collaboratrice d'Emmanuel Grégoire, revient sur 3 points. Elle souligne que la dimension patrimoniale du projet est examinée de très près par la Ville de Paris, dont les Architectes des Bâtiments de France et la Commission du Vieux Paris. Les principes de construction prévoient que les matériaux utilisés soient cohérents avec l'existant, intégrant une forte dimension environnementale, et que le chantier soit propre et respectueux du quartier. Elle rappelle qu'une charte chantier est en cours de développement par la Ville.

Sur les flux et le stationnement, elle rappelle le fort engagement de la Ville de Paris sur le sujet de la circulation et souligne que le projet est aujourd'hui respectueux de cet engagement. L'objectif définitif n'est toutefois pas encore établi, mais il sera regardé attentivement.

Enfin, concernant l'ouverture du site au quartier, elle rappelle que le projet vient développer de nouveaux services utiles à l'arrondissement (résidence seniors, résidence étudiants, crèche, jardin...) et que cette dimension est essentielle au projet.

Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris et conseillère régionale, insiste sur la mission d'intérêt général de la fondation. Elle souligne son rôle fondamental dans la lutte contre le décrochage scolaire, sur lequel la Région Île-de-France s'engage fortement, et réaffirme donc le soutien de la Région au projet dans son ensemble.





CONCLUSION

Barbara Serrano, co garante, conclut en remerciant les participants pour la richesse des contributions reçues et rappelle que chacune d'entre elles sera traitée et analysée. Elles soulignent que la réunion publique qui s'est tenue a permis d'ouvrir la concertation et que d'autres rendez-vous sont prévus tout au long des 6 prochaines semaines. Enfin, elle précise que des ateliers thématiques dédiés sont prévus pour discuter du projet en détail : programmation et formes urbaines, espaces extérieurs communs et services partagés, approfondissement.

Nicolas Truelle conclut la réunion en remerciant les participants de leur présence et de leurs contributions. Il entend les questionnements exprimés et souligne la recherche du meilleur équilibre. Il rappelle que l'objectif de la concertation est précisément d'écouter l'ensemble des acteurs du projet et que toutes les remarques et questions sont utiles en ce qu'elles permettent de l'enrichir utilement et efficacement. Il souligne que la fondation entend poursuivre son projet dans un esprit de dialogue pour le développer au mieux au service de la fondation et du quartier, dans la continuité de son histoire et pour ses successeurs, tout en restant à taille humaine.

Prochains rendez-vous de concertation

Cinq ateliers sur inscription :

- « Programmation et formes urbaines » : lundi 15/11 (14h00-16h30 et 19h00-21h30)
- « Espaces extérieurs communs et services partagés » : mardi 30/11(9h30-12h00 et 19h00-21h30)
- Un atelier d'approfondissement : mardi 14/12 (19h00-21h30)

Des permanences et débats mobiles dans l'espace public :

- Dimanche 21/11, de 9h45 à 12h00 à proximité de l'église Notre-Dame d'Auteuil
- Mardi 23/11, de 10h00 à 13h00, au marché Gros - La Fontaine
- Samedi 11/12, de 14h30 à 18h00, aux Fêtes d'Auteuil

[L'ensemble des informations sur la concertation sont disponibles sur le40.org](http://le40.org)